

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

REGIONAL DELEGATION FOR THE SOUTH WEST

DELEGATION REGIONALE DU SUD-OUEST

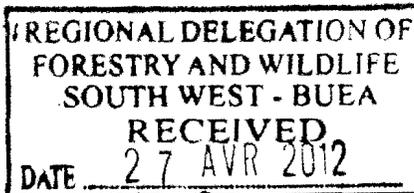
REGIONAL BRIGADE FOR CONTROL

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE

CONTROLLER N°1

CONTROLEUR N°1

Tel.: 332 21 28/332 25 77



Buea the, 27 AVR 2012

N° 655/RMC/MINFOF/RDFOF/BRC/CI/SW/

Objet: Rapport de mission de contrôleContexte de la mission

Par note de service N° 119/SN/ MINFOF/RDFOF/BRC/SW/289 du 17 Avril 2012 par le Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Sud-ouest, il a été autorisé pour une durée de trois (03) jours, une mission de contrôle dans le site de mise en place des plantations de **SG Sustainable OILS Cameroon Ltd (SGSOC)** dans la Région du Sud-ouest, plus précisément dans l'Arrondissement de Nguti, Département Kupe Manengouba. Et une surveillance du territoire. Cette mission s'est déroulée du 18 Avril 2012 au 20 Avril 2012.

1- Composition de l'équipe de la mission

L'équipe de la mission était composée de :

- Mr. EBEN EBAL Samuel, Délégué Régional, Coordonnateur de la mission,
- Mr. DEBA Sampson MBU, Chef de Brigade et Chef de la mission,
- Mr. ALIMA BIKELE, Contrôleur N°1.
- Mr. ABANG Georges, Contrôleur N°3
- Mr. Gilbert, chauffeur

2- Objectifs de la mission

Les objectifs de cette mission sont clairement définis dans les termes de référence :

- Vérifier le début des travaux dans le site de ladite structure, si effectif ;
- Faire un inventaire du potentiel ligneux mis en cause ;
- Estimer la surface déjà mise en valeur ;
- Vérifier la documentation permettant la mise en place des dites plantations.
- Faire une surveillance du territoire dans la circonscription.

3- Moyens mis à disposition3.1 Moyens humains

En dehors des membres de la mission chargée des forêts et de la faune, cités plus haut, la mission a rencontré le Délégué Départemental du Kupe Manengouba et le Chef de Poste de l'Arrondissement de Nguti pour des informations complémentaires.

3.2 Moyens logistiques

Un véhicule de marque Toyota immatriculé CA 4010 C appartenant à la brigade régionale a été mis à la disposition de l'équipe de contrôle.

3.3 Moyens techniques

Les différences correspondances entre SG SOC et autres administrations à savoir :

- La correspondance de SG SOC du 11 Janvier 2012 au Ministre des Forêts et de la Faune, demandant le défrichement de 2500 Ha de forêt dans l'Arrondissement de Nguti ;
- La correspondance N°004/L/MINFOR.REFOR.SW/18 du 01 Février 2012 du Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Sud-ouest à SG SOC clarifiant la situation du site sollicité par SG SOC ;

4- Calendrier et itinéraire de la mission

Le calendrier et l'itinéraire de la mission se présente comme suit :

Date	Activités	Nuité
Mercredi 18 Avril 2012	- départ de Buea pour Talangaye, chantier de SG SOC, avec surveillance du territoire. Arrivée à Talangaye sous la pluie	Manyemen
Jeudi 19 Avril 2012	- départ de Manyemen pour Talangaye, chantier de SG SOC - rencontre avec les responsables de SG SOC et entretien - départ pour le site de mise en place de la plantation - inspection de l'ouverture de route - évaluation des arbres mis en cause - restitution du constat aux responsables - entretien avec le Sous-préfet et du Commandant de Brigade de Nguti et restitution du constat	
Vendredi 20 Avril 2012	- départ de Manyemen pour Buea	

5 ACTIVITES REALISEES

5.1 Méthodologie de travail

La méthodologie de travail fut la suivante :

- Surveillance du territoire pour le sciage illégal :

A ce niveau, un stock de bois de 212 planches de 5mm x 30cm x 4m a été trouvé à Ikiliwindi et martelée saisie. A notre retour, ce stock de bois n'existait plus.

Un autre stock, dans le village appelé Baduma, une quantité importante se trouvait de l'autre côté de la rivière Moungo. Les services des forêts ne disposent pas de pirogue. En plus, les villageois avaient refusé de faire transborder le bois avec leur pirogue. Dans cette rive du Moungo, l'activité illégale est récurrente.

- Visite du site de SG SOC

- rencontre avec les responsables de SG SOC et entretien
- départ pour le site de mise en place de la plantation
- inspection de l'ouverture de route
- évaluation des arbres mis en cause
- restitution du constat aux responsables
- entretien avec le Sous-préfet et du Commandant de Brigade de Nguti et restitution du constat.

5. 2 Contrôle du site de SG SOC

Date de visite : le 19 Avril 2012

Personnes rencontrées :

- Mr. Milton Morice,

- Mlle. Nkemtaji, Magasinière

Constats sur le terrain

- Un pont en cours de construction sur la rivière Bakebe,
- Abattage et renversement des arbres le long du tracé d'ouverture de route,
- Défrichage sous le couvert végétal (estimation donnée par les responsables : 100Ha. Les responsables disent détenir une autorisation)
- Préparation d'un nouveau site pour la pépinière (estimation donnée par les responsables : 20Ha),
- Utilisation de certains arbres abattus pour la construction du pont,

Mesures prises : constatation des infractions par Mr. Bamu Emmanuel.

Action prise

- une convocation (N°651/C/MINFOF/DRSW/BRC) a été adressée aux responsables de SG SOC pour leur audition sur les faits qui leur sont reprochés (notification de saisie N°650/NS/MINFOF/DRSW/BRC) toutes en la date du 19 Avril 2012.
- Saisie des arbres abattus (13), des 64 planches et des deux (02) engins de marque D8 trouvés sur le terrain.
- Briefing de la situation au Sous-préfet et au Commandant de gendarmerie de Nguti et remise des copies de convocation et notifications de saisie pour informations.

Estimation du volume des arbres abattus le long de le route

Essence	Nombre	Volume (m ³)	Essence	Nombre	Volume (m ³)
Azobé	4	39,790	Ilomba	1	6,09
Frake	1	12,75	Okan	2	13,308
Padouk	1	8,32	Framire	1	9,504
Iroko	1	11,97	Aiele	1	5,488
Angongui	1	11,88			
TOTAL 1			119,1003		

Arbres sciés pour le pont

Le volume des arbres est calculé à partir du nombre de planches comptées au lieu de construction du pont

Essence	E (cm)	l (cm)	L (m)	Nombre	Volume (m ³)
Dabema	7,5	30	4	32	10,656
Padouk				32	10,656
TOTAL 2				64	21,312

Volume Total

Essence	Nombre	Volume (m ³)	Essence	Nombre	Volume (m ³)
Azobé	4	39,790	Ilomba	1	6,09
Frake	1	12,75	Okan	2	13,308
Padouk	2	18,976	Framire	1	9,504
Iroko	1	11,97	Aiele	1	5,488
Angongui	1	11,88	Dabema	1	10,656
TOTAL			140,412		

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission de contrôle dans le site de mise en place des plantations de **SG Sustainable OILS Cameroon Ltd (SGSOC)** dans la Région du Sud-ouest, plus précisément dans l'Arrondissement de Nguti, Département Kupe Manengouba, n'a pas respecté la déontologie administrative.

Pour pouvoir remplir ses missions, l'équipe de mission recommande :

- La descente sur le terrain d'une mission conjointe de la Brigade Nationale de contrôle et l'Observatoire Indépendant du MINFOF ;
- La saisie du Délégué départemental du Kupe Manengouba, par écrit, pour le suivi des activités de SG SOC sur le terrain.
- La saisie du Délégué départemental du Kupe Manengouba, par écrit, pour le suivi des activités illégales dans la zone de Baduma.
- La saisie par une nouvelle convocation des responsables de la société SG SOC vue leur refus de se présenter à la première en date du 25 Avril 2012, à la Délégation Régionale du Sud-ouest ;
- La mise des moyens au service des agents des Eaux et Forêts chargés du contrôle.

PHOTOS DE VISITE DE SITE



ENGINS UTILISES SUR LE SITE DE L'OUVERTURE DE ROUTE



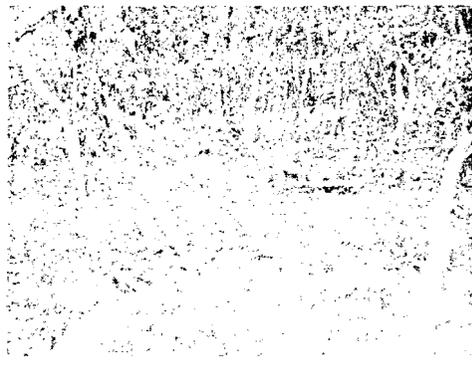
PONT SUR LA RIVIERE BAKEBE



URE DE RO



EXEMPLE D'ARBRES ABATTUS OU DERACINES



DEFRICHIEMENT SOUS LE COUVERT

Copie :

- File
- Chrono

